

PROCEDURE D'INSCRIPTION 2018/2019 :

NOUVEAUX ELEVES

Les nouvelles demandes d'inscription sont recevables dès avril 2018.

L'inscription ne sera définitive qu'après réussite au test de niveau et sous réserve d'effectif.

Etape n°1 :

Entretien avec le directeur du collège et retrait du formulaire de demande d'inscription.

Pièces à joindre pour la prochaine étape :

- Photocopie des relevés de notes du premier et deuxième trimestre de l'année en cours
- Photocopie des relevés de notes de l'année précédente

Etape n°2 : Dépôt de tous les documents demandés auprès du surveillant général

Le dossier ne sera traité que s'il est complet et si l'avis de la Direction est favorable.

Etape n°3 : Test de niveau d'entrée

Tout élève accepté est requis de passer un test de niveau (Arabe, Français, Anglais et mathématique)

Une session de mise à niveau sera programmée début septembre pour les élèves ayant des lacunes.

Etape n°4 : Compléter le dossier administratif par les pièces ci-dessous :

- 1.** Règlement intérieur avec signature des parents
- 2.** Règlement intérieur service restauration avec signature du tuteur légal
- 3.** Original du certificat de scolarité

4. Original de l'affectation de 6ème à 7ème(collège) et de 9ème à 1ere année secondaire (lycée)
5. Dossiers scolaire
6. Dossier médical
7. Relevé de notes du 3ème trimestre avec mention du passage de classe
8. Pour l'entrée en septième année : relevé des notes obtenues au concours aux collèges pilote
9. Pour l'entrée en première année : relevé des notes obtenues au concours aux lycées pilote
10. 4 photographies d'identité récentes de l'élève (nom et prénom inscrits au dos)
11. Photocopie de la CIN des deux parents
12. 5 enveloppes timbrées à l'adresse des parents / du tuteur légal
13. Extrait de naissance

Etape n°5 : Inscription définitive

L'inscription ne sera définitive qu'après le dépôt à l'administration du dossier administratif complet et le règlement de la première tranche des frais de scolarité et des frais annexes. Les places offertes étant limitées, toute demande d'inscription définitive tardive risque de ne plus être acceptée.